

**Secteur International – Europe**

**Numéro 141-2023**

Réf. : FS/BR/RL

Paris, le 05 octobre 2023

---

## **L'ENGAGEMENT DE LA CES VIS-A-VIS DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2024**

---

Chères et chers camarades,

La Confédération Européenne des Syndicats (CES) a initié des premières discussions lors de son Comité exécutif du 27-28 septembre 2023 pour faire avancer les revendications et les priorités du mouvement syndical européen, telles que définies quelques mois plus tôt à l'occasion de son Congrès (*voir circulaire confédérale n°91-2023*), dans le contexte des élections européennes de 2024.

A cette occasion, elle a présenté un manifeste basé sur son programme d'action 2023-2027 et sur son manifeste de Berlin pour lesquels FO a largement contribué. **Ce manifeste repose sur 12 engagements :**

- Soutien aux syndicats, à la négociation collective et au dialogue social
- De meilleurs emplois et revenus
- Mettre fin au travail précaire et améliorer les conditions de travail
- Rejeter l'austérité – une économie pour les gens et la planète
- Une politique industrielle et des services publics forts
- L'argent public au service du progrès social
- Assurer des transitions justes
- Travail sain et sûr
- Lutte contre le dumping social et la fraude
- Une approche juste et fondée sur les droits en matière de migration et d'asile
- Un rôle progressiste de l'Europe dans le monde
- Une Europe plus juste et plus démocratique

**L'engagement de la CES vis-à-vis des élections européennes de 2024 repose sur le constat suivant qu'elle dresse elle-même dans la résolution qui accompagne son manifeste :**



Les prochaines élections européennes sont un tournant historique : retour à l'austérité et aux politiques néolibérales OU poursuite de la relance de l'Europe sociale et solidaire comme en témoigne la réponse de l'UE à la crise du COVID-19.

Les travailleurs sont confrontés à une crise du coût de la vie caractérisée par une "greedflation" avec une spirale inflationniste causée par les profits excessifs des entreprises et une pression constante contre les hausses de salaires, dont le salaire minimum, dans le public et le privé.

Les syndicats et le droit fondamental des travailleurs à la négociation collective sont mis à rude épreuve par nombre de gouvernements conservateurs en Europe et dans le monde.

Sous la pression de nombre d'affiliés de la CES, et dans la continuité de son expression constante, la CES met en relief spécifiquement dans sa résolution les attaques menées par "les forces d'extrême-droite" contre les syndicats, avec notamment l'exemple soulevé par le syndicat CGIL Italien du récent retrait de sièges pour les organisations syndicales au Comité Economique et Social italien par le gouvernement Meloni qui tire ses racines statutairement dans le parti fasciste italien.

Alors que la CES mentionne sur la lutte contre l'extrême-droite dans sa résolution, FO a rappelé son principe d'indépendance mais également plus généralement, comme le souligne de nouveau la déclaration du CCN du 26-27 septembre 2023, son rejet de toute idéologie visant à faire de l'étranger le bouc émissaire des difficultés économiques et sociales et son combat contre toute forme de racisme et toute idéologie de rejet de l'autre.

**La CES a également affiné sa stratégie** pour mettre au centre du débat public, dans le contexte des élections européennes, les attentes et les revendications-phares des travailleurs en Europe. Elle mobilisera notamment son Comité Jeunes, son Comité Femmes et la fédération européenne des retraités et des personnes âgées (FERPA) à laquelle est affiliée l'UCR-FO. Elle engagera également un dialogue avec les principaux groupes politiques européens et organisera un évènement le 15 novembre 2023 au sein du Parlement européen pour présenter publiquement son manifeste.

La CES appuiera également les initiatives de ses affiliés au niveau national dans le contexte des élections européennes de 2024. Grâce à un dialogue avec FO en amont du Comité exécutif, la secrétaire générale de la CES a pris l'engagement de contribuer à des actions au niveau national uniquement si l'ensemble des affiliés du pays concerné sont d'accord.

**La CES a également invité ses affiliés à prendre une série d'actions** dans le contexte des élections européennes. Grâce à une mobilisation de Force Ouvrière en amont et lors du Comité exécutif de la CES, l'ensemble des actions à dimension électorale, comme contacter les partis nationaux ou soutenir les candidats et les partis s'alignant sur le manifeste de la CES, ont été supprimées de la résolution.

Lors du Comité exécutif, et dans la continuité de son expression lors du Congrès de la CES qui avait amené FO à être l'unique organisation à s'abstenir sur la Charte des valeurs poussée par la CFDT, FO a rappelé son profond attachement au principe d'indépendance consacré par la Charte d'Amiens. FO a également rappelé avec détermination qu'elle s'engagera dans le débat public, élections ou non, pour donner de la visibilité et de la force aux attentes et aux revendications des travailleurs en France. **Face à l'évolution du texte et aux garanties exprimées par la secrétaire générale de la CES en faveur de l'indépendance syndicale, FO a voté en faveur de la résolution.**



## **Circulaire confédérale**

**La résolution a été adoptée avec une écrasante majorité** avec seulement 5 abstentions - les affiliés s'étant abstenus ne se sont pas fait connaître publiquement - et avec l'approbation de l'ensemble des fédérations européennes auxquelles sont également affiliées les fédérations FO.

**Un compte-rendu plus complet du Comité exécutif de la CES du 27-28 septembre 2023 suivra.**

Amitiés syndicales,

**Branislav RUGANI**  
Secrétaire confédéral

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire général